

WOODSTREAM CORPORATION

Fiche de données de sécurité R-Octenol - Appât pour insectes piqueurs

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	R-Octenol - Appât pour insectes piqueurs
Marque	Mosquito Magnet

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ce produit est utilisé comme appât pour attirer les moustiques dans un piège. Il doit être utilisé dans le dispositif Mosquito Magnet.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom	Woodstream Corporation
Adresse	29 E. King Street Suite 201 Lancaster PA 17602 États-Unis
Téléphone	717-740-4600 x1219
Télécopieur	717-762-1912
E-mail	kstyer@woodstream.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

1-888-740-8712

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

Mention de danger générale

Risques physiques - Non classés
Risques pour l'environnement - Non classés
Dangers définis par l'OSHA - Non classés

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

- Toxicité aiguë, par voie orale, cat. 4, H302
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Cat. 2A, H319

Pour consulter le texte intégral correspondant aux codes « H » affichés dans cette rubrique, voir la rubrique 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Fiche de données de sécurité

R-Octenol - Appât pour insectes piqueurs

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion

H319

Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

P264

Se laver soigneusement après manipulation.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

P301+P312

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P330

Rincer la bouche.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans ...

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Aucun connu.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ce produit ne contient pas de substances qui, à leur concentration donnée, sont considérées comme dangereuses pour la santé.

Composants dangereux

1. R-(-)-1-octène-3-ol

Concentration

6,89 %

N° CAS

3687-48-7

2. Ingrédients inertes

Concentration

93,11 %, Propriétaire

Déclaration de secret commercial

Le nom de l'ingrédient n'est pas divulgué, car il s'agit d'un secret commercial, contrairement à la plage de pourcentage.

Fiche de données de sécurité

R-Octenol - Appât pour insectes piqueurs

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation	Aller à l'extérieur. Appeler un médecin si les symptômes s'aggravent ou persistent.
Après contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation s'aggrave et persiste.
Après contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
Après ingestion	Rincer la bouche. En cas de vomissement, garder la tête baissée pour éviter que le contenu de l'estomac ne pénètre dans les poumons. Consulter un médecin en cas de malaise.
Autoprotection du secouriste	Veiller à ce que le personnel médical connaisse le(s) matériau(x) en cause et prenne les précautions nécessaires pour se protéger. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin présent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure picotement, larmoiement, rougeur, gonflement et vision floue.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Fournir un soutien général et traiter les symptômes. Garder la victime au chaud. Garder la victime sous surveillance. Les symptômes peuvent apparaître plus tard.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Brumisation d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO₂). Ne pas utiliser de jet d'eau comme extincteur, ce qui aurait pour effet de propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lors d'un incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets doivent être portés en cas d'incendie.

Informations complémentaires

Équipement/instructions de lutte contre l'incendie - Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.

Méthodes spécifiques - Utiliser les procédures standard de lutte contre l'incendie et prendre en compte les risques liés aux autres matériaux impliqués.

Risques généraux d'incendie - Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion n'a été observé.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir le personnel non nécessaire à l'écart. Tenir les personnes éloignées du déversement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou le produit répandu, à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Assurer une ventilation adéquate. Il convient d'informer les autorités locales si des déversements importants ne peuvent être contenus. Pour la protection personnelle, voir la rubrique 8 de la FDS.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversements importants : arrêter le déversement du produit, si cela ne présente aucun risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible.

Couvrir d'une feuille de plastique pour éviter la propagation. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et placer dans des conteneurs. Après récupération du produit, rincer la zone à l'eau.

Petits déversements : essuyer à l'aide d'un matériau absorbant (p. ex. chiffon, molleton). Nettoyer la surface en profondeur pour éliminer la contamination résiduelle.

Précautions environnementales : éviter de déverser le produit dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Ne jamais replacer les déversements dans les conteneurs d'origine pour les réutiliser. Pour l'élimination des déchets, voir la rubrique 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux. Ne pas goûter ni avaler. Pendant l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur d'origine hermétiquement fermé. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (voir rubrique 10 de la FDS). Stocker hermétiquement sous gaz inerte dans un endroit frais et bien ventilé. Emballage recommandé : verre, plastique ou acier à revêtement phénolique.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une douche oculaire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Fiche de données de sécurité

R-Octenol - Appât pour insectes piqueurs

Protection des yeux et du visage

Il est recommandé de porter un masque de protection. Porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux (ou des lunettes de protection).

Protection de la peau

Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Le fournisseur de gants peut vous recommander des gants appropriés.

Protection du corps

Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.

Risques thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, si nécessaire.

Gestion graduée des risques

Ventilation générale et bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune limite d'exposition biologique n'a été relevée pour le(s) ingrédient(s).

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide incolore
Couleur	Incolore
Odeur	Terreuse
Seuil olfactif	Non établi
Point de fusion/point de congélation	3 degrés C (37,4 degrés F) - estimation
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible
Inflammabilité	(solide, gaz) sans objet
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non disponible
Point d'éclair	99 degrés C (210 degrés F) Pensky-Martens ou Grabner MIniflash
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
pH	Non disponible
Viscosité cinématique	Non disponible
Solubilité	Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non disponible
Pression de vapeur	0,01923438 hPa estimé
Taux d'évaporation	Non disponible
Densité et/ou densité relative	0,849 g/cm ³
Densité de vapeur relative	Non disponible

Fiche de données de sécurité

R-Octenol - Appât pour insectes piqueurs

Caractéristiques des particules

Non disponible

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Classe d'inflammabilité - Combustible IIIA estimé

Gravité spécifique - 0,849 à 25 degrés C

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

N/D

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Aiguë

Voie cutanée

Liquide

LD50 - Lapin - 3 300 mg/kg Résultat pour 1-Octenol-3-ol CAS 3391-86-4

Voie orale

Liquide

LD50 - Rat - 550 mg/kg

*Les estimations pour le produit peuvent être basées sur des données supplémentaires sur les composants qui ne sont pas indiquées.

Fiche de données de sécurité

R-Octenol - Appât pour insectes piqueurs

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucun effet indésirable à la suite d'un contact avec la peau n'est attendu.

Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

Irritation/Corrosion - Peau

Résultat pour 1-Octen-3-ol CAS 3391-86-4 - 100 % OCDE 404, érythème léger à bien défini et léger œdème chez 3/3 animaux. Tous les effets sont réversibles au 7^e jour.

Résultat : irritation constatée.

Espèce testée : lapin

Organe : peau

Gravité : légère

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une grave irritation oculaire.

Irritation/Corrosion - Yeux

Résultat pour 1-Octen-3-ol CAS 3391-86-4 - 100 % OCDE 405, 3 animaux testés. Rougeur modérée et chémosis. Les effets sur la cornée ont disparu au 6^e jour chez 2 animaux et au 7^e jour chez 1 animal.

Résultat : irritation constatée.

Résultat : irritation constatée.

Espèce testée : lapin

Organe : yeux

Gravité : modérée

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Ce produit ne devrait pas provoquer de sensibilisation cutanée.

Sensibilisation cutanée - Peau

Résultat pour 1-Octen-3-ol CAS 3391-86-4 - 100 % OCDE 406, testé à 10 %, 25 %, 50 % et 100 %. Véhicule pour les dilutions 80 % éthanol/eau.

Résultat : non sensibilisant.

Espèce testée : cobaye

Organe : yeux

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible n'indique que le produit ou les composants présents à plus de 0,1 % sont mutagènes ou génotoxiques.

Cancérogénicité

Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

Toxicité pour la reproduction

Ce produit ne devrait pas avoir d'effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée

Non classée.

Fiche de données de sécurité

R-Octenol - Appât pour insectes piqueurs

Danger par aspiration

Ne présente pas de danger par aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou dommageable sur l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée sur la dégradabilité de ce produit n'est disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

2.596, US EPA. 2014. Estimation Programs Interface Suite (TM) pour Microsoft Windows, v 4.11. US EPA, Washington, DC, États-Unis.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune attendue.

12.7 Autres effets néfastes

Ce composant ne devrait pas avoir d'autres effets néfastes sur l'environnement (par exemple, appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de création d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement global).

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits

Collecter et récupérer ou éliminer dans des conteneurs scellés dans un site d'élimination des déchets agréé. Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Éliminer conformément à toutes les réglementations locales applicables en matière d'élimination.

Élimination des emballages

Étant donné que les conteneurs vidés peuvent conserver des résidus de produit, il convient de respecter les avertissements figurant sur l'étiquette, même après avoir vidé le conteneur. Les conteneurs vides doivent être apportés à un site de traitement des déchets agréé en vue de leur recyclage ou de leur élimination.

Traitement des déchets

Éliminer conformément aux réglementations locales. Les conteneurs vides ou les revêtements peuvent conserver des résidus de produit. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés en toute sécurité.

Élimination des eaux usées

Éliminer conformément aux réglementations locales.

Fiche de données de sécurité

R-Octenol - Appât pour insectes piqueurs

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU	Aucun(e)
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Aucun(e)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Aucun(e)
14.4	Groupe d'emballage	Aucun(e)
14.5	Dangers pour l'environnement	Aucun(e)
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Aucun(e)

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation fédérale américaine

Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini par la norme de l'OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses, 29 CFR 1910.1200.

Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D)

Non réglementé.

Liste des substances dangereuses CERCLA (40 CFR 302.4)

Non inscrit.

Notification d'urgence en cas de rejet - loi SARA 304

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Composants relevant de la loi SARA 302

Non inscrit.

Dangers au titre de la loi SARA 311/312

Oui

Composants relevant de la loi SARA 313

Non réglementé.

Composants relevant de la loi « Right To Know » dans le Massachusetts

Non réglementé.

Composants relevant de la loi « Right To Know » dans le New Jersey

Non inscrit.

Composants relevant de la loi « Right To Know » en Pennsylvanie

Non inscrit.

Fiche de données de sécurité

R-Octenol - Appât pour insectes piqueurs

Composants relevant de la California Prop. 65

Ce matériau ne contient pas de produits chimiques actuellement répertoriés comme cancérogènes ou toxiques pour la reproduction.

Composants relevant de la loi « Right To Know » à Rhode Island

Non réglementé.

Australian Inventory of Chemical Substances (AICS)

Non inscrit.

Canadian Domestic Substances List (DSL)

Non inscrit.

Canadian Non-Domestic Substances List (NDSL)

Non inscrit.

Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC)

Non inscrit.

European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS)

Non inscrit.

Japanese Existing and New Chemical Substances (ENCS)

Non inscrit.

Korean Existing Chemicals List (KECL)

Non inscrit.

New Zealand Inventory

Non inscrit.

Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)

Non inscrit.

Toxic Substances Control Act (TSCA) Inventory

Non inscrit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

R-Octenol - Appât pour insectes piqueurs

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Texte intégral des mentions de danger référencées à la rubrique 2

H302	Nocif en cas d'ingestion
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

Informations complémentaires/clause de non-responsabilité

Woodstream ne peut pas prévoir toutes les conditions dans lesquelles ces informations et son produit, ou les produits d'autres fabricants en combinaison avec son produit, pourraient être utilisés. C'est à l'utilisateur qu'il incombe de veiller à ce que les conditions de manipulation, de stockage et d'élimination du produit soient sûres et d'assumer la responsabilité en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais dus à une utilisation incorrecte. Les informations contenues dans cette fiche ont été rédigées sur la base des connaissances et de l'expérience actuellement disponibles.

Informations sur la préparation

Date de publication : 10-09-2021

Date de révision : 07-02-2024

Version : 02